

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 4 MAI 2017 A 18 H SALLE JEAN BERTIN

Etaient présents : Jean-Michel Rigault, Jean-Bernard Guibert, Daniel Patureau, Michel Adam, Jean-Jacques Nerdenne, Baptiste Gauthier, Danielle Gerville Reache.

L'ordre du jour était le suivant :

- Impact du budget de la Communauté des Communes sur le fonctionnement de notre commune
- Budget municipal
- Informations sur le contrat de ruralité et ses avantages
- Projets d'investissements
- Questions diverses

Le maire accueille et remercie les drogiens qui se sont déplacés pour assister à cette réunion publique.

1/ Impact du budget de la Communauté des Communes sur le fonctionnement de notre commune :

La Communauté de Communes, mise en place au 1^{er} janvier 2017, regroupe 62 communes et une nouvelle en Forterre : Molesmes, Fontenailles et Taingy. Tous ces rassemblements vont permettre de faire bénéficier les communes des mêmes services. Mais même si, pour la quatrième année consécutive, la commune de Druyes n'augmentera pas les impôts, il y aura certainement augmentation de la fiscalité résultant uniquement de la variation des taux décidés par l'Etat, le Département et la Communauté des Communes de Puisaye Forterre.

Le conseil municipal de notre commune a voté les taux des trois taxes locales :

- taxe d'habitation : 6,23 % (14,6 % en 2016)
- taxe foncier bâti : 16,07 % (15,56 % en 2016)
- taxe foncier non bâti : 31,06 % (31,97 % en 2016).

Les ordures ménagères deviennent compétence obligatoire de la Communauté de Communes : en 2016, les dépenses de fonctionnement et de la gestion des déchets se sont élevées à : 4 millions 528.000 euros. Pour 2017, il y aura une augmentation de 5 %. La dotation de l'Etat a baissé, passant de 65.000 € à 40.000 €. La commune a bénéficié d'une compensation de la Communauté de Communes de 53.000 € mais il n'est pas sûr que cela continue.

2/ Budget municipal :

Le budget de fonctionnement, dépenses et recettes s'élève à : 326.835 € ;
les investissements, dépenses et recettes s'élèvent à : 114.636 €.

Le maire souligne que Druyes n'est pas en faillite et que les finances sont saines.

Autres avantages : la vie associative va être relancée par la nouvelle Communauté de Communes : les transports scolaires, le PLU, les maisons de santé, seront assumés par la

com-com ce qui nous permettra peut-être de garder un médecin à Druyes.

3/ Le contrat de ruralité 2017/2020 :

Druyes s'est positionné sur 2018/2020. Des fonds européens pourront nous être attribués avec un niveau de subvention d'environ 80 % .

4/ Projets d'investissements 2018 /2020 :

Accessibilité aux soins, économie, numérique, tourisme, commerce de proximité, transition énergétique et écologique sont les dossiers prioritaires.

Aménagement de la cour de la mairie et parc derrière celle-ci (aire de jeux, terrain de boules, hangar pour le matériel communal) ; ascenseur pour la salle des fêtes, nettoyage intérieur de l'église.

Réfection de la voirie à la Fauvin et éclairage public. Quelques raccords à la Poisse sont à exécuter. Les travaux de voirie coûtent chaque année à la commune 20 à 30.000 €.

L'acquisition d'un logement appartenant à Domanys rue Gambetta va permettre de créer une aire pour les camping-cars. Druyes sera la première commune de Forterre à posséder une telle installation.

Communication : Druyes est le premier village à avoir obtenu le label « Petites Cités de Caractère » de la Bourgogne. Cela va nous permettre d'étendre notre notoriété.

Deux types de documents publicitaires ont été créés : le premier sera disposé dans tous les offices de tourisme de la région Bourgogne Franche Comté. En attendant la version qui sera créée par la région, la commission tourisme et communication du conseil municipal a réalisé un dépliant présentant tous les attraits de la commune (monuments et sites à visiter, personnages illustres ...). Par ailleurs, nous avons en collaboration avec l'organisme « Cités de Caractère » établi une brochure de tous les villages concernés par ce label sur laquelle figure également Druyes.

Après avoir répondu à diverses questions émises par des personnes présentes, le maire clôture la réunion à 19 h 30.